



# **REGLEMENT COURSE**

**Terra di i Dii®**

**Terre des Dieux®**

**Mercredi 20 Juillet 2022**

**18h**

## **ACCEPTATION**

Le règlement est valable pour les coureurs et pacers. Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course ainsi que sur place le jour de la compétition. Il pourra également être soumis à des modifications, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

Le fait de participer à la course implique l'acceptation de revêtir le T-shirt remis à l'inscription au km 134 (Matalza) pour terminer le parcours.

# TARIFS

PACER 50 €

REPAS ARRIVEE offert

REPAS ACCOMPAGNANT 10 €

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

Date d'inscriptions : 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 15 Juin 2022.

Pour participer en tant que PACER, il est indispensable :

- Être titulaire d'une licence FFA ou bien du certificat médical autorisant la pratique de la course à pied en compétition. Celui-ci sera réclamé au moment de l'inscription et/ou au retrait des dossards.
- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
  - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, chaleur, froid pluie)
  - Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

# SEMI-AUTOSUFFISANCE

La semi-autosuffisance implique que les coureurs ne doivent pas compter uniquement sur les ravitaillements !

Les sections les plus longues durent parfois plus de 5 heures pour les plus lents.

Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et d'une réserve en boisson suffisantes pour rallier 2 points de ravitaillements.

La montagne corse possède des sources, fontaines et ruisseaux potables. Néanmoins il est conseillé de prévoir des pastilles de purification.

Les ravitaillements non desservis par la route sont acheminés à dos de mules ou en hélicoptères, ils sont donc moins garnis.

## **NAVETTES**

NAVETTE RETOUR DU SITE D'ARRIVEE VERS LE SITE DE REMISE DES PRIX gratuite :

- De Viseo (site d'arrivée) à Bastia (site de remise des prix).

Les horaires et lieux de départ des navettes seront précisés sur le site internet de l'Association Mantinum.

## **HÉBERGEMENTS**

Sur le site internet de l'association Mantinum, les coureurs peuvent accéder aux liens et contacts des Offices de Tourisme de Bastia, Ile Rousse, Calvi et de Zonza - Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Ils pourront renseigner et /ou aiguiller les participants vers des hébergements des régions.

## **ZONES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE**

Des zones de protection environnementale sont présentes sur le parcours, elles sont précisées sur le site de l'association Mantinum. Dans ces zones il est formellement interdit d'utiliser les bâtons et de s'écarter du sentier balisé.

Ces zones ne sont pas propices à l'accueil du public.

Des consignes particulières pour la traversée de ces zones vous seront fournies dans le road-book et lors du briefing de départ.

Des sanctions sévères (**disqualification**) sont prévues en cas de non-respect de ces consignes.

## **ANNULATION**

Causes d'annulation possibles :

- Décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré
- Pour tout autre raison, merci de nous adresser un courrier par voie postale et/ou courriel

Contacts :

Associu Mantinum

contact@mantinum.corsica

Chez Marylou VALERY

Baticoop, Bassanese

20600 Bastia

## **ÉQUIPEMENT**

### **Matériel obligatoire :**

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire
- Téléphone mobile avec le numéro du PC Course enregistré et la batterie pleine
- Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés), aucun gobelet ne sera fourni sur le parcours
- Un ou plusieurs contenants d'une capacité totale de 1,5 litres
- 2 lampes en état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chacune, dont une avec une intensité de 300 lumens minimum.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire minimum : 2 gels + 2 barres énergétiques ou 4 barres
- Veste imperméable et respirante ( type Gore tex ) avec capuche
- Pantalon ou collant de course long ou combinaison d'un collant et de chaussettes hautes. Les bas de femmes sont interdits
- Gants chauds, casquette ou buff, bonnet
- Seconde couche chaude manches longues, poids minimum 180 g en taille M

- Poubelle à déchets
- Balise gps fournie par l'organisation au moment du retrait des dossards

### **Matériels ou autres fortement recommandés :**

- Bâtons (interdits dans les zones précisées)
- Argent liquide et carte de paiement
- Crème anti-frottements
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Vêtements et chaussures de rechange (dans les sacs suiveurs)

### **L'organisation se donne le droit d'activer le :**

- kit canicule: Lunettes de soleil, Casquette saharienne, crème solaire, Réserve d'eau minimum 2 l
- kit froid: gants imperméables, surpantalons imperméable, doudoune.

**Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course.** Des contrôles inopinés par les brigades vertes ou les membres de l'organisation pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la course. Des contrôles seront réalisés dans le sas de départ.

## **DOSSARD**

Date retrait de dossards : le mardi 19 Juillet 2021

Horaires : de 09h à 18h

Lieu de retrait : Place du monument aux morts, 20214 Calenzana

Chaque dossard est remis individuellement à chaque PACER.

Le dossard doit être visible en totalité et en permanence.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard sert de laissez-passer pour :

- Les zones de ravitaillements et bases de vie
- La zone de restauration de fin de course
- Les zones de sacs d'allègement

- L'accès au repas de la remise des prix

## **PACER**

Le pacer est un "accompagnateur" qui pourra participer à l'événement muni d'un dossard, s'étant acquitté d'une inscription et justifiant d'un certificat médical (disponible sur le site de l'association Mantinum).

Le pacer débute l'accompagnement de son coureur au col de verde (110<sup>ème</sup> km) et le quitte sur n'importe quel site de ravitaillement officiel en se signalant à l'organisation.

**NB : LE TRANSPORT DES PACER A DESTINATION DU COL DE VERDE N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR L'ORGANISATION.**

Son dossard lui permet de bénéficier :

- Des ravitaillements
- De la restauration de fin de course
- Du repas de la remise des prix

Le pacer n'est pas classé et ne peut prétendre aux dotations coureurs.

Sa mission est d'accompagner le coureur, le rassurer, l'encourager et ainsi l'aider à rallier les sites de ravitaillement et/ou l'arrivée, sans toutefois lui porter ses affaires obligatoires, ni le tracter ou le pousser.

## **SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALES**

Le réseau GSM ne fonctionne pas partout. Néanmoins vous devez vous munir d'un téléphone portable chargé et allumé pendant la course.

Des postes de secours sont mis en place tout au long du parcours, des secouristes de l'organisation sont présents pour accueillir les coureurs. Ils sont en liaison avec le PC Course (numéro inscrit sur le dossard) et son médecin.

Les postes de secours ont pour mission de porter assistance aux participants en danger et de faire appel aux moyens publics si nécessaire.

Un participant en difficulté peut faire appel aux secours de diverses façons :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC Course (le numéro sur le dossard)
- en activant la fonction 'secours' sur sa balise GPS fournie par l'organisation (fonctionnement expliqué lors du briefing et sur le Road Book)
- en demandant à une tierce personne de téléphoner pour lui
- en composant le 112 ou 18 en dernier recours.

Chaque participant doit porter assistance à un participant en difficulté et prévenir les secours si nécessaire.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement, à la course et à la disponibilité des secours peuvent augmenter le délai d'intervention. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet, de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

### **En cas de fatigue ne vous permettant plus de continuer :**

Nous vous demandons de signaler votre présence au PC course par tout moyen possible à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas vous éloigner du sentier sans en avoir averti le PC course.

Toute personne n'étant plus sur le sentier officiel de la course de par sa volonté n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur.

En cas de force majeure, si vous devez vous abriter, même à quelques mètres du sentier officiel, il vous est demandé d'avertir le PC et de matérialiser votre présence sur le sentier par tout moyen possible afin que les serre-files puissent vous rejoindre.

### **Cheminement de nuit ou brouillard :**

Les membres de l'organisation peuvent vous contraindre à évoluer par petit groupe si votre état de fatigue l'impose ou pour tout autre raison (météo, brouillard etc..). Ainsi il peut vous être demandé d'attendre un concurrent afin de rester en groupe.

### **En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité**

**et/ou autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires ou de modifier le tracé de la course sans réclamations possibles des coureurs.**

## **POSTE DE CONTRÔLE ET RAVITAILLEMENT**

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôle électronique et aux différents ravitaillements. Les pacers porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnants sont tolérés mais il peut leur être demandé de sortir des postes de ravitaillement si l'organisation le décide.

## **DOUCHES ET WC**

Il est possible de prendre une douche à la base de vie de Vergio et à l'arrivée.

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs et pacers.

Les WC des refuges sont accessibles.

## **ZONES DE CALME ET DE REPOS**

Plusieurs zones ont été réservées par l'organisation pour vous permettre des temps de repos.

Néanmoins les temps de repos sont minutés et limités à 30 minutes afin de permettre à un maximum de coureur d'en profiter et de les partager avec les bénévoles. Cette limite ne s'applique pas bien sûr si des lits sont disponibles.

Nous ne pouvons garantir de la disponibilité pour tous.

## **MODIFICATION / ANNULATION DE LA COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.



En cas de conditions météorologiques trop défavorables (pluie et neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas de risques majeurs type incendie, l'organisation se réserve le droit d'arrêter et/ou d'annuler l'épreuve.

En cas de prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de la pandémie Covid-19, l'organisation se réserve le droit de reporter et/ou d'annuler l'épreuve.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.**

Dans l'ensemble de ces cas aucun recours à l'encontre de l'organisateur ne pourra être recevable.

## **ASSURANCES**

### **Pour l'organisateur :**

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour la durée de l'épreuve.

### **Pour les coureurs / Pacers :**

Chaque coureur et Pacer doit être en possession d'une assurance individuelle accident (garantie individuelle accident) et d'une assurance responsabilité civile (liée à la pratique sportive).

## **DÉCHARGE**

Chaque Pacer déclare :

1. s'engager à avoir avec soi la totalité du matériel obligatoire pendant toute la durée

- de la course et décharger l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou malaise lié à l'absence du matériel obligatoire prévu ;
2. avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire présente dans le règlement ;
  3. accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'un seul élément du matériel obligatoire prévu pour la course peut entraîner une disqualification et déclare accepter le jugement sans appel des membres de l'organisation chargés du contrôle ;
  4. décharger l'association Mantinum, le directeur de compétition et le responsable du parcours, de toute responsabilité concernant les dommages aux biens ou aux personnes, y compris les accidents corporels et/ou la mort ;
  5. assumer toute la responsabilité concernant les dommages qu'il pourrait provoquer à des tiers ou aux biens appartenant à des tiers.

## **DROIT À L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

« La Terre des Dieux® - Terra di i Dii® » est une marque légalement déposée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

**Aucune vente de photos de l'évènement ne pourra être faite sans l'accord de la présidente de l'association Mantinum.**